

O^{l^e} de Sarlat (hospice)

L'ancien hôpital général de la ville de Sarlat était anciennement dans le local qui aujourd'hui est occupé par le collège. Sa direction se trouvait alors confiée aux sœurs de leur ordre de St. François.

C'est dans cette maison que Madame la Marquise de Lambert, née d'apt de Castignac, vint à l'âge de 25 ans entre en l'année 1708 pour embrasser la vie religieuse et se consacrer au service des pauvres et des malades.

Comme elle possédait des revenus considérables peu de temps après son entrée au couvent elle fonda l'établissement qui est aujourd'hui l'hôpital, mais qui était dans le principe un hospice de vieillards sans maison de refuge ou orphelinat et une manufacture de coton, où on occupait les pauvres et les orphelins.

Des restes mortels de Madame de Lambert sont déposés dans la chapelle actuelle de l'établissement et reposent dans un tombeau sur lequel on retrouve encore son épitaphe.

Aucune pièce relative à cette fondation n'existe dans les archives de l'hospice : on ignore si quelque notaire avec le dépôt : toutes les recherches faites chez moi à diverses époques, n'ont amené aucun résultat.

C'est ce qui est parvenu jusqu'à nous par héritage c'est qu'en 1793, un des frères Lazaristes M^r Simon, supérieur de l'asile de Sarlat, obligé d'émigrer, s'en alla en Espagne, emporté avec lui toutes les archives de l'hospice pour les soustraire à la fureur révolutionnaire, mais ne les revint pas à son retour à leur destination. D'autres craint que tous ces papiers furent tombés à Sarlat entre le dépôt de M^r Simon par la main des révolutionnaires.

C'est sous madame de Lambert que les sœurs de St. Marthe furent substituées aux sœurs de leur ordre.

de St. Francois pour l'administration et est actuellement
elles en conservent l'administration jusqu'à la grande révo-
lution de 1793.

Cette époque fut pour l'hospice de Sarlat comme pour
les établissements de cette nature, une époque sanglante. Pour
se soustraire à la rage de leurs persécuteurs, les sœurs furent
obligés d'abandonner leur couve et de se retirer avec
de leurs familles.

Lorsque le culte commença à se rétablir en France
l'Evêché de Sarlat ayant été supprimé et son évêque
celui de Périgueux à l'Evêché de Cayenne pour un jour
qu'on seul évêque, Mgr. Dominique Tranchesi, ancien
Evêque de cette dernière ville, fut nommé des sœurs de la
Charité de Chartres et les envoya à Sarlat pour prendre
la direction de l'hospice.

Ces religieuses, en se rendant pour quel motif, se voyant
sans l'établissement que l'espérance leur avait servi de point de
appui. Elles se retirèrent et les sœurs de la population, comme
celles de l'ancienne administration, y recueillirent toutes les an-
cien-nes religieuses de St. Martin, qui en arrivant s'occupèrent
au moment de la révolution.

Comme l'empressement de s'y rendre et elles y rentrèrent
au nombre de dix pour y reprendre leurs anciennes fonctions,
qu'elles ont toujours rempli avec zèle et dévouement depuis
cette époque.

Quoique les anciens l'hospice de Sarlat n'était pas
d'existence légale, c'est-à-dire qu'il n'avait pu être approuvé
par le gouvernement. Comme cette formalité était devenue
indispensable pour que l'établissement put fonctionner
régulièrement et être autorisé à recevoir des dons et
legs qui lui seraient faits, la supérieure prit les mesures
nécessaires pour arriver à ce but, et elle obtint une autorisation
royale en date du 10 Mars 1811 qui autorisa l'existence
de l'hospice de Sarlat, et approuva les statuts des religieuses
et chargés de sa direction.

Par un autre décret en date du 15 Mars 1811,
la supérieure a été autorisée à fonder un orphelinat et à
l'annexer à l'hospice et cet établissement est formé.

Toutes trois jeunes orphelines qui ont eues de la maison
et qui en forme à une éducation chrétienne et au travail des
mains pour en faire de bonnes domestiques ou de bonnes
ouvrières.

A l'époque de la réunion les sœurs mères étaient
encore en robe et même congrégation l'hospice de
Saslat comptait six religieuses qui toutes ont adhéré
spontanément aux nouvelles dispositions prises par saint Vincent.

La commission administrative de l'hospice a pu sur les rentes
qui ont été données aux orphelins, pour la construction d'un
local destiné spécialement à l'orphelinat. Cette nouvelle bâtisse
est à droite de l'hospice et assez vaste pour recevoir un grand
nombre de jeunes filles; les travaux ayant été poussés avec activité
ont été terminés à la fin de 1881; ainsi le 21 Novembre de
cette même année, ce corps de bâtiment a été solennellement
bénit, et disposé à recevoir le personnel qui doit l'habiter; sans
retard, les jeunes orphelins y ont été transférés.

En Novembre 1910, le Gouvernement a exigé qu'une
demande d'autorisation lui soit adressée pour l'Orphelinat
de Saslat par la Supérieure de l'Hospice M^{lle} Céline
Dolezon. En 1904 on avait fait une enquête au
sujet de l'autorisation de l'hospice et, l'ordonnance du
10 Mars 1844 ayant été produite, M^{lle} Céline s'était
cru désormais à l'abri de toute nouvelle exigence
administrative. Malheureusement cette tranquillité a été
de brève durée.